

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOTE DE SYNTHÈSE

Séance du 12 décembre 2022

OBJET :

Admission en extinction de créances irrécouvrables

Rapporteur : M. KOENIG

EXPOSE DES MOTIFS

La mission de recouvrement des recettes des collectivités locales émises par l'ordonnateur sous la forme de titres de recettes exécutoires est de la compétence exclusive du comptable public.

Dans ce cadre, en vertu des dispositions de l'arrêté des consuls du 19 vendémiaire an XII, reproduit en annexe 4 de l'instruction codificatrice n°04-043-M0 du 29 juillet 2004 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales, le comptable est tenu de faire, sous sa responsabilité, toutes diligences nécessaires pour le recouvrement des recettes locales. Ainsi, en l'absence de diligences « adéquates, complètes et rapides » (Cour des Comptes, 27 février et 19 mars 1964, Dupis, receveur municipal d'Igny-le-Jard), sa responsabilité personnelle et pécuniaire peut être engagée dans les conditions de l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963.

Les créances éteintes regroupent les créances devenues définitivement irrécouvrables à la suite d'une décision d'un juge devenue définitive (liquidation judiciaire, rétablissement personnel sans liquidation judiciaire...).

La constatation de l'irrécouvrabilité de ces créances fait l'objet d'un mandat de paiement (compte 6542), contre lequel l'ordonnateur et l'assemblée délibérante ne peuvent s'opposer.

Madame la Trésorière municipale a communiqué la liste des « créances éteintes » pour l'année 2022. Celles-ci s'élèvent globalement à 6 935,57 € et se répartissent de manière suivante :

- activités jeunesse pour 4 831,71 €,
- taxe locale sur la publicité extérieure pour 1 383,86 €,
- parrainages pour Essey Chantant pour 720 €.

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2016	T-3846	Dispositifs jeunesse	39,25 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ*
Particulier	2017	R-37-53	Dispositifs jeunesse	169,75 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2019	T-895	Dispositifs jeunesse	34,40 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2019	T-116	Dispositifs jeunesse	50,40 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2019	T-1261	Dispositifs jeunesse	23,40 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2019	T-1261	Dispositifs jeunesse	73,10 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2017	R-4-103	Dispositifs jeunesse	183,30 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2017	R-11-82	Dispositifs jeunesse	84,85 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2018	R-12-83	Dispositifs jeunesse	97,30 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2018	R-1-80	Dispositifs jeunesse	80,30 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2018	R-4-101	Dispositifs jeunesse	105,15 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2018	R-5-87	Dispositifs jeunesse	52,25 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2018	R-8-42	Dispositifs jeunesse	36,80 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2018	R-3-92	Dispositifs jeunesse	103,75 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2017	R-12-83	Dispositifs jeunesse	74,05 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2019	T-2479	Dispositifs jeunesse	64,50 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2019	T-1731	Dispositifs jeunesse	38,70 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2019	T-1731	Dispositifs jeunesse	12,60 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2019	T-2479	Dispositifs jeunesse	21,60 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2019	T-116	Dispositifs jeunesse	16,20 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2019	T-2069	Dispositifs jeunesse	64,50 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2019	T-2069	Dispositifs jeunesse	21,60 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2019	T-3490	Dispositifs jeunesse	5,10 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2019	T-3490	Dispositifs jeunesse	73,10 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2019	T-3938	Dispositifs jeunesse	59,70 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2019	T-3938	Dispositifs jeunesse	33,30 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2019	T-3938	Dispositifs jeunesse	2,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2019	T-895	Dispositifs jeunesse	10,80 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2019	T-469	Dispositifs jeunesse	64,50 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2019	T-469	Dispositifs jeunesse	19,80 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2018	R-6-91	Dispositifs jeunesse	109,45 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2018	R-10-75	Dispositifs jeunesse	87,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2017	R-34-33	Dispositifs jeunesse	120,90 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2018	R-11-96	Dispositifs jeunesse	78,20 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2016	R-797-98	Dispositifs jeunesse	117,25 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2017	R-1-101	Dispositifs jeunesse	101,05 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2017	R-2-106	Dispositifs jeunesse	116,40 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2017	R-38-39	Dispositifs jeunesse	117,35 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2018	R-7-111	Dispositifs jeunesse	149,50 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2018	R-2-90	Dispositifs jeunesse	81,40 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2017	R-10-82	Dispositifs jeunesse	167,10 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2019	T-1500	Parrainages Essey Chantant	240,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Société	2019	T-1502	Parrainages Essey Chantant	240,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2019	T-1501	Parrainages Essey Chantant	240,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2016	R-1-177	Dispositifs jeunesse	113,25 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

Particulier	2016	R-687-178	Dispositifs jeunesse	95,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2016	R-2-172	Dispositifs jeunesse	170,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2016	R-362-182	Dispositifs jeunesse	191,67 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2018	T-762	Taxe Locale Pub. Extérieure	285,26 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2012	T-763	Taxe Locale Pub. Extérieure	588,60 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2013	T-955	Taxe Locale Pub. Extérieure	510,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Particulier	2020	T-2466	Dispositifs jeunesse	20,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2020	T-3609	Dispositifs jeunesse	15,60 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2021	T-88	Dispositifs jeunesse	17,20 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2020	T-3923	Dispositifs jeunesse	20,80 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2018	R-4-19	Dispositifs jeunesse	249,15 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2018	R-8-5	Dispositifs jeunesse	189,20 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2018	R-3-14	Dispositifs jeunesse	383,14 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2018	R-7-19	Dispositifs jeunesse	131,65 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2018	R-5-13	Dispositifs jeunesse	195,10 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2018	R-6-16	Dispositifs jeunesse	78,30 €	Surendettement et décision effacement de dette

* RJ-LJ : Redressement Judiciaire – Liquidation Judiciaire

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que l'admission en extinction d'une créance fait obstacle à tout recouvrement ultérieur, même dans le cas du retour à une meilleure fortune du débiteur.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ces créances éteintes, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6542 « créances éteintes » du budget 2022 et qu'en application des règles comptables, les créances correspondantes avaient été provisionnées.